

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 5

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le sept mars se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique (*arrivée après la question n°4*), REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène suppléée par M. JEAN Daniel, OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

ABSENTE : Mme MATTERA Wendy.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REYNAUD Sandra.

N° ordre : 13

Délibération n°2023/30

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVUSP.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 27 février 2023 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-président délégué aux finances ;

Après délibéré, (Mme Sophie VAGINAY RICOURT ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote) ;

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2022 du Percepteur de Barcelonnette, relatifs au budget principal de la CCVUSP et arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* DEPENSES = 14 269 864.75 €

* RECETTES = 16 471 156.98 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 2 201 292.23 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

* DEPENSES = 1 842 434.16 €

* RECETTES = 2 817 569.83 €

Soit un excédent d'investissement de clôture de 975 135.67 €.

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2022 qui s'établissent comme suit :

* DEPENSES = 4 541 657.00 €

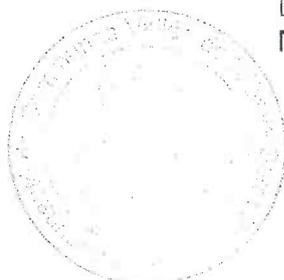
* RECETTES = 2 807 922.00 €

Soit un déficit d'investissement reporté de 1 733 735.00 €

- **DECIDE** que l'excédent de fonctionnement de 2 201 292.23 € sera affecté à hauteur de 758 599.33 € à la section d'investissement du BP 2023, art 1068, et que la différence soit 1 442 692.90 € sera reprise à l'article 002 de la section de fonctionnement du BP 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT